

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2080

commission principale :

objet : **Election du 37° vice-président de la communauté urbaine de Lyon - Procès-verbal**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2001-0002 en date du 10 mai 2001 a fixé le nombre des vice-présidents à 37.

Monsieur le vice-président Thierry Braillard, élu vice-président le 27 avril 2001 a démissionné. Monsieur le Préfet du Rhône a accepté cette démission des fonctions de vice-président. En conséquence, le conseil de Communauté doit procéder à l'élection du 37° vice-président.

Convoqué le 2 juillet 2004, il s'est réuni le 12 juillet 2004 à 18 heures et, conformément aux dispositions des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales et à sa délibération du Conseil n° 2001-0002, a procédé à l'élection d'un vice-président au scrutin secret.

154 conseillers étaient présents, 32 procurations ont été déposées.

Mesdames Christelle Marquaille, Martine David, Blandine Reynaud et monsieur Louis Lévêque ont été désignés comme scrutateurs.

ELECTION DU 37° VICE-PRESIDENT

Le président a ouvert le scrutin.

Il a constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

S'est déclarée candidate madame Françoise Mailler.

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 121,
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 11,
- suffrages exprimés : 110,
- majorité absolue : 56.

Ont obtenu :

- madame Françoise Mailler	87
- monsieur Crimier	3
- monsieur Lelièvre	3
- madame Nachury	3
- madame Dubost	2
- monsieur Imbert	2
- monsieur Petit	2
- madame Friehe	2
- monsieur Gignoux	2

- monsieur Meyer	1
- monsieur Rousseau	1
- monsieur Jeannot	1
- monsieur Bouju	1

Madame Françoise Mailler ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 37° vice-présidente du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Proclame en tant que 37° vice-présidente madame Françoise Mailler.

et la déclare installée dans ses fonctions de vice-présidente.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,